

Québec, le 15 janvier 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires ainsi que des commissions scolaires,

Tout d'abord, je me permets de vous remercier une nouvelle fois pour le travail colossal effectué depuis le début de l'année scolaire. Depuis lundi, nos élèves du préscolaire et du primaire sont de retour à l'école, à leur grande joie, et le mérite de cette opération réussie vous revient à vous et vos équipes.

Alors que le retour en classe de nos élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle est attendu la semaine prochaine, et que la situation épidémiologique au Québec continue d'évoluer, nous vous faisons part de nouveaux allègements et de considérables investissements qui seront en vigueur pour le reste de l'année scolaire. Ceux-ci constitueront de précieux leviers supplémentaires pour garantir des conditions de réussite optimales à nos élèves et soutenir davantage le personnel scolaire.

Sorties scolaires en milieu culturel

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique et des consignes sanitaires auxquelles doivent se conformer les écoles et les organismes culturels, nous annonçons que les sommes octroyées dans le cadre de la mesure 15186 (*Sorties scolaires en milieu culturel*) pourront servir, de manière exceptionnelle, à la tenue d'activités culturelles à l'école, autres que les ateliers ou les résidences d'artistes déjà soutenus par le programme La culture à l'école. Il est à noter que cette mesure demeure protégée.

Par exemple, cette modification budgétaire permettra aux établissements scolaires d'organiser des spectacles, des activités ou des représentations en présence ou à distance, et ce, de concert avec les organismes culturels et toujours dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Elle contribuera donc à préserver un important volet de la mission de l'école québécoise, soit la transmission de la culture, tout en soutenant le maintien de la motivation des élèves.

Formation professionnelle et formation générale des adultes

Au cours des derniers mois, nous avons pris acte des défis particuliers découlant de l'évolution de la pandémie auxquels sont confrontés les secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Vous avez été nombreux à soulever ces questions et nous tenons à vous en remercier.

... 2

Nous avons le plaisir de vous annoncer, à la suite de l'investissement lié aux initiatives pour répondre aux mesures sanitaires et soutenir la réussite des jeunes en contexte de COVID-19, qu'un nouvel investissement de 10 M\$ est consenti pour soutenir tout particulièrement les centres d'éducation des adultes ainsi que les centres de formation professionnelle. Une mesure supplémentaire a donc été ajoutée aux règles budgétaires de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021 et elle est en vigueur dès maintenant.

Cette aide financière supplémentaire de 10 M\$ permettra notamment de soutenir le personnel des centres d'éducation des adultes ainsi que des centres de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux besoins des élèves dans la situation actuelle. Les sommes annoncées pour l'année scolaire 2020-2021 pourront être utilisées pour bonifier les services ou les programmes existants, selon les besoins. Elles pourraient par exemple servir à :

- offrir un soutien additionnel aux élèves affectés par le confinement;
- renforcer l'encadrement pédagogique des personnes effectuant un retour en formation par l'embauche de tuteurs, notamment dans le cas des programmes d'études qui doivent être offerts à distance;
- couvrir des dépenses pour engager du personnel supplémentaire ou acheter des produits, du matériel et de l'équipement servant au nettoyage, à la désinfection, à la protection et à la sécurité, etc.

Les sommes annoncées permettront également de soutenir le personnel scolaire, notamment par :

- la formation du personnel enseignant;
- l'embauche de ressources temporaires ou l'ajout d'heures pour certaines ressources afin de mener à bien les changements que requiert l'organisation scolaire (placement des stagiaires, réaménagement des horaires, logistique d'utilisation des locaux, des laboratoires et des ateliers, etc.);
- l'organisation et la mise en œuvre de la formation à distance pour le personnel et les centres ayant besoin de formation supplémentaire.

Services de garde en milieu scolaire

À la suite des demandes reçues du réseau scolaire et afin de mieux répondre aux besoins des écoles, tout en offrant davantage de soutien aux services de garde en milieu scolaire, nous annonçons également que les éléments de la mesure 30391 ont été élargis. Cette dernière englobe les initiatives déployées pour répondre aux mesures sanitaires et soutenir la réussite des jeunes en contexte de pandémie.

Cet élargissement permettra, par exemple, d'octroyer des heures au personnel des services de garde en milieu scolaire afin de favoriser la concertation, la planification et la préparation d'activités destinées aux élèves, notamment dans le cadre des journées pédagogiques additionnelles. Il permettra également de recourir à du personnel technicien en éducation spécialisée pour soutenir le personnel éducateur en service de garde sur une base plus régulière, notamment auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Finalement, comme vous le savez, trois journées dédiées à la formation et à la planification ont été ajoutées au calendrier 2020-2021 de tous les établissements scolaires de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire en formation générale des jeunes, et ce, peu importe le palier d'alerte de la zone où ils se situent.

Dans le but d'aider les parents à planifier l'ajout de ces trois journées pédagogiques, les établissements préscolaires et primaires doivent offrir gratuitement des services de garde aux enfants habituellement inscrits. Nous vous confirmons aujourd'hui que le coût de ces services sera assumé par le ministère de l'Éducation. En effet, une enveloppe de 6,7 M\$ a été prévue pour offrir le service de garde à tous les enfants habituellement inscrits.

Vous trouverez ci-joint les modifications apportées aux règles budgétaires.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour votre excellente collaboration. L'année scolaire 2020-2021 est certes remplie de défis, mais je suis persuadé que nous saurons tous les relever au bénéfice de nos élèves.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge

p. j.

c. c. M. Dan Lamoureux, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec
M^{me} Caroline Dupré, présidente-directrice générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec